

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE FLEUREY LES FAVERNEY**

Séance du 04 mai 2016

Nombre de conseillers

- en exercice: 10
- présents: 06
- votants: 07
- procuration : 01

L'an deux mille, seize, le 04 mai 2016
à 20 heures 30,

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de M. Franck TISSERAND, Maire.

Etaient présents: Pascal CAMUS Laurent CAMUS Florent
GONET Jean-Paul PORCHEROT Franck TISSERAND
Vanessa FARBER

Clémentine BERNET a donné pouvoir à Jean-Paul
PORCHEROT

Pascal CAMUS a été nommé secrétaire.

Délibération n° 3/2016

Objet: Prix de l'eau et de l'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer comme
suit le tarif de l'eau et de l'assainissement à compter du 01 mai 2016 (du 01/05/2016
au 30/04/2017)

	Tarifs 2016
1 ^{ère} tranche de 0 à 500 m3	1.35 €/m3
2 ^{ème} tranche de 501 à 2500 m3	0.93 €/m3
3 ^{ème} tranche 2501 et plus	0.68 €/m3
Redevance assainissement	1.05 €/m3
Prime fixe annuelle eau potable	36.00 €

Le Maire,

Franck TISSERAND

Date de convocation:

25 avril 2016

Date d'affichage:

09 mai 2016

Certifié exécutoire

après dépôt en Préfecture le
et publication

